

FRANCE DESIGN WEEK

LE MANS 2026

CONCOURS DE DESIGN

La salle d'attente de demain

Repenser l'attente par le design
accessible et inclusif

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Organisé par Le Mans Créapolis
57 boulevard Demorieux, 72000 Le Mans

concours@lemans-creapolis.com
www.francedesignweeklemans.com

Document de travail - Mars 2026

SOMMAIRE

- Article 1** Thématique et contexte
 - Article 2** Organisateur
 - Article 3** Objet du concours
 - Article 4** Catégories et conditions de participation
 - Article 5** Modalités de candidature
 - Article 6** Anonymat
 - Article 7** Calendrier du concours
 - Article 8** Critères d'évaluation
 - Article 9** Le jury
 - Article 10** Dotations
 - Article 11** Valorisation des projets
 - Article 12** Propriété intellectuelle et droits de reproduction
 - Article 13** Données personnelles
 - Article 14** Droit à l'image
 - Article 15** Responsabilité de l'organisateur
 - Article 16** Acceptation du règlement
-

ARTICLE 1 - THÉMATIQUE ET CONTEXTE

Dans le cadre de la France Design Week 2026, l'association Le Mans Créapolis organise un concours de design ouvert à trois catégories de participants : scolaires, étudiants et professionnels.

La thématique retenue est « **La salle d'attente de demain** », articulée autour de l'**accessibilité universelle**.

Salles d'attente médicales, gares, administrations, aéroports, espaces de coworking... Ces lieux que nous traversons tous sont souvent conçus pour un usager « standard ». Comment le design peut-il les transformer en espaces véritablement accueillants pour tous - personnes en situation de handicap, enfants, personnes âgées, publics neuro-atypiques, accompagnants ?

Les candidats sont invités à proposer des concepts qui repensent l'expérience de l'attente sous l'angle de l'accessibilité : confort sensoriel, orientation intuitive, mobilier adaptable, signalétique inclusive, solutions numériques ou low-tech, gestion du temps perçu...

Tous les champs du design sont concernés : design d'espace, design produit, design de service, design graphique, UX/UI, design sensoriel, design textile... Les candidats s'engagent sur le caractère innovant et personnel de leur réponse.

Le contexte de création se situe en France. Les candidats sont libres de préciser un type d'espace d'attente et une échelle géographique si cela enrichit leur proposition.

ARTICLE 2 - ORGANISATEUR

Le concours est organisé par l'association **Le Mans Créapolis**, association loi 1901 déclarée à la Préfecture de la Sarthe le 11 décembre 2001, ayant son siège social au 57 boulevard Demorieux, 72000 Le Mans, immatriculée sous le n° SIRET 498 300 193 00014, code APE 9499Z.

Contact : concours@lemans-creapolis.com - Site : www.lemans-creapolis.com

ARTICLE 3 - OBJET DU CONCOURS

Il s'agit d'une réflexion prospective autour du design inclusif et accessible. Les candidats devront proposer un concept répondant à la thématique définie à l'article 1. La réponse devra impérativement comporter une traduction visuelle - un concept uniquement théorique, philosophique ou sociétal est exclu.

Pour favoriser la créativité, les critères réglementaires (normes de sécurité, enveloppe budgétaire) ne seront pas prépondérants dans l'évaluation. Cependant, la faisabilité et la pertinence de la réponse au regard de l'accessibilité seront valorisées.

ARTICLE 4 - CATÉGORIES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

4.1 - Catégorie Scolaires

Ouverte aux élèves de la maternelle au lycée (jusqu'à 18 ans inclus). La participation peut être individuelle ou collective (classe, groupe, atelier).

Un référent adulte (enseignant, animateur, parent) doit être désigné et joindre ses coordonnées à la candidature. Pour les candidats mineurs, une autorisation parentale ou du représentant légal est requise (formulaire fourni lors de l'inscription).

L'association Le Mans Créapolis se tient à disposition sur le territoire de Le Mans Métropole pour proposer des rencontres pédagogiques autour des métiers du design.

4.2 - Catégorie Étudiants

Ouverte aux étudiants à partir du niveau L2, inscrits pour l'année universitaire 2025-2026 dans un établissement français d'enseignement supérieur : école de design, d'art, d'architecture, d'arts appliqués, école d'ingénieur ou formation équivalente.

Les candidats peuvent concourir individuellement ou en équipe de 4 personnes maximum. Les équipes pluridisciplinaires sont encouragées.

4.3 - Catégorie Professionnels

Ouverte aux professionnels indépendants, agences et structures exerçant une activité de design, d'architecture, de création ou d'ingénierie. Au moins l'un des membres de l'équipe doit justifier d'une activité professionnelle en cours (extrait Kbis, inscription au registre des métiers, attestation URSSAF ou équivalent). Les candidats peuvent concourir individuellement ou en équipe de 4 personnes maximum. Les équipes pluridisciplinaires sont encouragées (designer, architecte, ergonomes, ingénieur...).

4.4 - Dispositions communes

- La participation est **gratuite** pour toutes les catégories.
- Le concours est **national** mais ouvert aux candidatures étrangères, sous réserve que l'ensemble des éléments du dossier soit rédigé en français.
- Chaque proposition vaut pour une seule candidature et ne pourra se voir attribuer qu'une seule catégorie de prix. En cas d'équipe mixte (étudiant + professionnel), la candidature sera classée dans la catégorie la plus élevée.
- Les membres du jury et les salariés des structures représentées au jury ne peuvent soumettre de projet.
- Si le projet est réalisé dans le cadre d'un enseignement, les candidats sont invités à préciser le nom de l'établissement, de l'enseignant responsable et du cycle.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE CANDIDATURE

5.1 - Inscription

Les candidats complètent le formulaire d'inscription en ligne disponible sur www.lemans-creapolis.com et sur demande à concours@lemans-creapolis.com.

La date limite de réception des dossiers complets est fixée au **17 Juin avant minuit**. Passé cette date, aucun dossier ne sera examiné.

Une confirmation de réception sera envoyée par courrier électronique à chaque candidat. Toute inscription incomplète, erronée ou ne remplissant pas les conditions requises sera considérée comme nulle.

5.2 - Contenu du dossier par catégorie

Catégorie Scolaires

Obligatoire :

- Un ou plusieurs dessins au format A4 (dessin, collage, peinture, schéma, technique mixte...), annotés et/ou titrés pour permettre au jury de comprendre le projet.
- Les coordonnées du référent adulte et l'autorisation parentale signée (pour les mineurs).

Optionnel :

- Une vidéo de présentation (2 minutes maximum, format MP4, lien ou fichier).

Catégorie Étudiants

Obligatoire :

- Une **note d'intention** au format texte (1 500 signes maximum, espaces compris), précisant le concept, la démarche et la pertinence par rapport à la thématique.
- Une **présentation format A3 paysage** (420 × 297 mm) en PDF haute définition (300 dpi minimum), présentant visuellement le projet (croquis, photomontages, 3D, etc.). Les éléments pourront être fournis séparément afin d'exposer le projet lors de la France Design Week 2026.
- Une **fiche participant** séparée (pour garantir l'anonymat) : photo, nom, prénom, âge, établissement, cursus, bref descriptif. En cas d'équipe, présenter chaque membre.

Optionnel :

- Une vidéo de présentation (2 minutes maximum, format MP4, lien ou fichier).

Catégorie Professionnels

Obligatoire :

- Un **dossier de conception** au format PDF (20 pages maximum) comprenant :

- Note d'intention (2 000 signes maximum)
- Présentation visuelle du concept (planches, rendus, schémas)
- Informations techniques de réalisation : matériaux, procédés, contraintes, dimensionnement
- Argumentaire d'accessibilité : en quoi le projet répond aux enjeux d'accessibilité universelle
- Une **fiche participant** séparée (anonymat) : photo, nom, prénom, structure, métier, descriptif.

Optionnel :

- Une maquette physique, à remettre selon les modalités communiquées après inscription.
- Une vidéo de présentation (3 minutes maximum, format MP4, lien ou fichier).
- Un cahier des charges et un budget prévisionnel de réalisation.

5.3 - Dispositions communes

- L'ensemble des livrables numériques doit être envoyé à concours@lemans-creapolis.com ou via le formulaire d'inscription en ligne.
- L'échelle des rendus est laissée à l'appréciation du candidat.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'impossibilité technique de lire les documents transmis.
- Tout dossier incomplet (éléments obligatoires manquants) sera éliminé.
- Les rendus doivent rester **anonymes** (cf. article 6).

ARTICLE 6 - ANONYMAT

Pour garantir l'impartialité du jugement, les rendus créatifs (dessins, posters, dossiers) ne doivent comporter **aucune mention permettant d'identifier leurs auteurs** (nom, logo de structure, école...).

La fiche participant est transmise séparément. Un numéro distinctif sera attribué à chaque dossier par l'organisation. Une personne de l'association Le Mans Créapolis, soumise aux règles de confidentialité, sera responsable de la réception, de l'enregistrement et de l'anonymisation des dossiers. L'identité des candidats ne sera révélée qu'après les délibérations du jury.

ARTICLE 7 - CALENDRIER DU CONCOURS

Étape	Date
Lancement du concours et ouverture des inscriptions	Avril 2026
Clôture des inscriptions et réception des dossiers	17 juin 2026
Réunion du jury et sélection des lauréats	Juillet-Août 2026
Cérémonie de remise des prix (France Design Week Le Mans)	Septembre 2026

Les dates précises seront communiquées sur www.lemans-creapolis.com. L'organisateur se réserve le droit de modifier le calendrier si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 8 - CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury évaluera les projets selon les critères suivants, pondérés en fonction de la catégorie :

Critère	Description
Pertinence	Adéquation avec la thématique et l'angle de l'accessibilité
Innovation et créativité	Originalité du concept et de la démarche
Qualité du rendu	Clarté de la présentation, qualité visuelle et communicante
Impact	Impact social, environnemental et inclusif de la proposition
Faisabilité	Réalisme de mise en œuvre (adapté à la catégorie)
Accessibilité universelle	Prise en compte de la diversité des usagers et des situations de handicap

Pour la catégorie Scolaires, les critères de faisabilité et de technicité seront pondérés en faveur de la créativité et de l'imagination.

ARTICLE 9 - LE JURY

Le jury du concours sera composé de professionnels du design, d'experts en accessibilité, de représentants institutionnels et de partenaires du concours.

La composition définitive du jury sera communiquée sur le site www.lemans-creapolis.com avant la clôture des inscriptions.

La commission de travail Le Mans Créapolis est chargée de préparer les dossiers pour présentation au jury et de vérifier leur conformité. Elle exclura de la sélection les dossiers incomplets.

Les travaux du jury sont confidentiels. Le jury est souverain dans ses choix et se réserve la possibilité de ne pas attribuer un prix dans une catégorie en cas de réponses non conformes ou insuffisantes.

Le jury pourra attribuer des **mentions spéciales** en fonction de la qualité et de l'intérêt des projets.

ARTICLE 10 - DOTATIONS

Les dotations ci-dessous sont communiquées sous réserve de confirmation définitive par les partenaires.

Prix Scolaires

- Chèque-cadeau en fournitures créatives
- Visite pédagogique et atelier design pour la classe ou le groupe lauréat

Prix Étudiants

- Licence Adobe Creative Cloud (1 an)
- Chèque-cadeau ou dotation matériel en fournitures créatives

Prix Professionnels

- Article dans un magazine partenaire national (publication et visibilité)
- Chèque-cadeau ou dotation matériel en fournitures créatives

Dotations communes à tous les lauréats

- Exposition des projets lauréats et nominés pendant la France Design Week Le Mans 2026
- Valorisation sur le site www.lemans-creapolis.com et les réseaux sociaux
- Couverture médiatique (presse locale et partenaires)

ARTICLE 11 - VALORISATION DES PROJETS

Les résultats seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix pendant la France Design Week Le Mans 2026, puis diffusés sur le site www.lemans-creapolis.com et communiqués aux médias.

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une valorisation : exposition, publication, communication sur les supports de l'association. Les candidats en seront informés.

Le Mans Créapolis se réserve le droit d'organiser une exposition et/ou une publication à partir des propositions reçues.

ARTICLE 12 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS DE REPRODUCTION

Les projets remis sont considérés, sous réserve qu'ils en remplissent les conditions, comme des œuvres de l'esprit protégeables par le droit d'auteur conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

La participation au concours n'entraîne aucune cession des droits de propriété intellectuelle au profit de l'organisateur. Les créations restent la propriété de leurs auteurs.

Il est recommandé aux candidats de procéder à tout dépôt utile (enveloppe Soleau, horodatage...) afin de protéger leurs créations préalablement à la soumission.

Les candidats garantissent à Le Mans Créapolis qu'ils sont les auteurs de leur projet, que celui-ci est original et ne porte atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle d'un tiers.

Toutefois, en soumettant leur candidature, les participants autorisent Le Mans Créapolis et ses partenaires à reproduire et représenter leur projet, sur tous supports et sans limitation territoriale, aux seules fins de :

- l'organisation, la promotion et la communication du concours ;
- l'exposition des projets dans le cadre de la France Design Week ;
- la publication sur le site internet, les réseaux sociaux et les supports de communication de l'association.

Cette autorisation est consentie pour une durée de **3 ans** à compter de la remise des prix. Les noms des auteurs seront systématiquement mentionnés.

Les candidats sont libres d'exploiter leurs projets avec les partenaires de leur choix, et s'engagent simplement à en informer l'association Le Mans Créapolis.

Les membres du jury s'engagent à ne pas reproduire, exploiter ou éditer les projets soumis sans le consentement écrit de leurs auteurs et sans en informer l'association.

ARTICLE 13 - DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD - Règlement UE 2016/679) et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles collectées dans le cadre du concours sont traitées par Le Mans Créapolis aux seules fins de gestion du concours.

Chaque candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement. Ces droits s'exercent par courrier électronique à concours@lemans-creapolis.com ou par courrier postal au siège de l'association.

Les données ne seront pas transmises à des tiers en dehors des besoins du concours. Elles seront conservées pendant une durée maximale de 2 ans après la fin de l'édition.

ARTICLE 14 - DROIT À L'IMAGE

Les candidats autorisent l'organisateur à photographier et filmer la cérémonie de remise des prix et les événements liés au concours, et à utiliser ces images à des fins de communication.

Pour les candidats mineurs, une autorisation de droit à l'image signée par le ou les représentants légaux est requise (formulaire fourni lors de l'inscription).

ARTICLE 15 - RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou retard dans la réception des dossiers, ainsi qu'en cas d'impossibilité d'accéder au site internet.

Les maquettes physiques éventuellement remises seront conservées par l'organisateur pendant une durée maximale de 6 mois après la remise des prix. Passé ce délai, elles pourront être restituées sur demande ou éliminées.

ARTICLE 16 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute contestation sera tranchée souverainement par l'organisateur.

Le présent règlement est consultable sur www.lemans-creapolis.com et peut être obtenu sur simple demande à concours@lemans-creapolis.com.